



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU ET DES MINES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉNERGIE,
DE L'EAU ET DES MINES DU MONO**

**PRESENTATION DES REFORMES DANS LE
SECTEUR DE L'EAU**

GRAND-POPO, le 03 Septembre 2024



PLAN DE PRÉSENTATION

Introduction

1. Réformes dans le secteur de l'eau
2. Rôles et responsabilités des acteurs

Conclusion

Introduction

- ❖ L'eau, c'est la **VIE** et la VIE, c'est la **V**ision **I**ntégrée de l'**E**au ;
- ❖ La vision du Gouvernement de la rupture, c'est l'accès universel à l'eau potable d'ici fin 2024 (ODD d'ici 2030) ;
- ❖ La question de l'eau fait partie intégrante de l'action n°42 du PAG qui est de contribuer au développement socio-économique et à l'amélioration des conditions de vie des populations.
- ❖ Pour aller loin, vite et bien, le secteur de l'eau a connu des réformes :

Réformes dans le secteur de l'eau

- ❖ Conformément à sa vision, le gouvernement s'est doté d'une boussole (guideline) : le Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable (PDAEP), outil de planification
- ❖ Création de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEP-MR) en 2017 ;
- ❖ Recentrage de la DGEau et de ses Service Déconcentrés sur leurs missions régaliennes et la mise en œuvre de la GIRE ;
- ❖ Signature des conventions spécifiques avec les Communes pour permettre à l'ANAEP-MR d'opérer pleinement ;
- ❖ Restructuration de la SONEB en deux entités (en cours et on y reviendra).

Rôles et responsabilités des acteurs

Quels sont les différents acteurs du secteur de l'eau ?

- **Niveau central :**
- MEEM avec ses bras techniques la DGEau, l'ANAEP-MR et la SONEB ;
- Autres Ministères : MAEP, MCVTDD, MS
- Autres Institutions de la GIRE : Conseil National de l'Eau (CNE) et la Commission Interministérielle de l'Eau (CIE), Autorités de Bassin et les Organes de la GIRE ;
- **Niveau départemental :** Préfecture, DDEEM, DDAEP, DDCVTDD, DDS, ATDA, IF
- **Niveau communal :** Mairies (élus et cadres techniques), OSC (ACEP, ONG, chefferies, leaders) et populations

Rôles et responsabilités des acteurs

Quels sont les rôles et responsabilités des acteurs du secteur de l'eau ?

Acteurs	Rôles	Actions
Ministère de l'Eau	Définit les politiques, les stratégies et les normes et veille à leur application intégrale	<ul style="list-style-type: none">❖ Politique nationale de l'eau existe;❖ Stratégies d'AEP-MR&U validées❖ Loi portant gestion de l'eau et ses textes d'application (en relecture)
ANAEP-MR	<ul style="list-style-type: none">• Réalise les ouvrages d'AEP-MR• Garantit la gestion des ouvrages	<ul style="list-style-type: none">❖ 02 SAEPmV réalisés à Bopa❖ 04 SAEPmV en cours (02 à Bopa et 02 à Houéyogbé)❖ La gestion des AEV et des PEA confiée à l'opérateur OMILAYE
DGEau	<ul style="list-style-type: none">• Met en œuvre la GIRE en attendant la création de l'ANBBH• Veille à l'application de la réglementation	<ul style="list-style-type: none">❖ Suit de la ressource en eau❖ Publie des bulletins d'alerte précoce❖ Suit les usages de l'eau

Rôles et responsabilités des acteurs

Quels sont les rôles et responsabilités des acteurs du secteur de l'eau ?

Acteurs	Rôles	Actions
DDEEM	<ul style="list-style-type: none"> • Veille à la mise en œuvre des politiques, stratégies et normes ; • Veille à l'application intégrale de la réglementation ; • Suit la mise en œuvre de la GIRE ; • Apport assistance conseil aux communes 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Sensibilisation des acteurs locaux et les exploitants de la ressource en eau sur la réglementation ; ❖ Suivi régulier de la ressource en eau ❖ Appui-conseil aux communes ❖ Suivi de la mise en œuvre de la GIRE (installation de 02 CLE et bientôt le PDIHM-GDRE)
Communes	<ul style="list-style-type: none"> • Participent à la remise des sites, au suivi des travaux et aux réceptions des ouvrages ; • Effectuent le suivi décentralisé de la gestion des ouvrages ; • Gèrent les ouvrages simples (FPM) ; • Sensibilisent les populations au respect de la réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Libération et sécurisation des sites d'implantation des ouvrages (actes de donation) ❖ Remontée des informations aux autorités compétentes sur les dysfonctionnements constatés ❖ Mise en œuvre de la GIRE locale ❖ Mise à jour de la Base de Données Communale (BDC) ❖ Gestion des FPM avec les délégués

3. Rôles et responsabilités des parties prenantes

Les autres acteurs étatiques (Préfecture, DDCVTDD, DDAEP, DDS, IF, ATDA) et non étatiques (ACEP, ONG, chefferies, leaders, Bureaux d'Etudes, Entreprises, populations et bénéficiaires) accompagnent la DDEEM et les Communes dans l'accomplissement de leurs missions et l'atteinte de leurs objectifs qui visent fondamentalement l'amélioration des conditions de vie de populations.

Conclusion

L'eau c'est la vie lorsqu'elle est bien gérée, mais mal gérée, elle peut être à l'origine d'importants dégâts environnementaux et même source de mort.

L'absence de mise en valeur des ressources en eau crée de nombreux désagréments à la vie sociale et économique des populations.

Les réformes du secteur de l'eau visent essentiellement l'atteinte des ODD bien avant 2030 : assurer l'accès universel à l'eau.

Le souhait est que la gestion intégrée des ressources et la sécurisation de l'approvisionnement en eau deviennent réellement l'affaire de tous.

MERCI

